

DIRECTION DE  
L'ENVIRONNEMENT

Service de la Prévention des  
Pollutions et des Risques

Bureau de l'Environnement  
Industriel et des  
Installations Classées  
pour la Protection  
de l'Environnement

6 route des artifices  
BPL1  
98845 Nouméa Cedex

Nouméa, le

05 MARS 2015

*Le Directeur,*

à

BP 33  
98819 Moindou

Objet : visite d'inspection réalisée le 16 février 2015 de votre élevage de porcs,  
commune de Moindou

Pièce jointe : compte-rendu de visite d'inspection

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, le compte-rendu de la visite d'inspection qui a  
été réalisée le 16 février 2015 sur votre installation d'élevage de porcs située dans la  
commune de Moindou.

Conformément à l'article 416-11 du code de l'environnement de la province Sud, vous  
disposez d'un délai de 15 (quinze) jours pour présenter vos observations par écrit.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

**Le directeur de l'environnement**

N°2015-5812/DENV